



**FORTIS  
BANQUE**

Solid partners, flexible solutions

## Fortis Luxembourg Finance Emprunt "CALLABLE RANGE ACCRUAL NOTE"

Combien de temps encore, les amateurs de coupons devront-ils patienter avant de retrouver la saveur des rendements d'antan? Bien malin qui peut le dire.

Bien malin aussi le nouvel emprunt de Fortis Luxembourg Finance CALLABLE RANGE ACCRUAL, qui exploite la faiblesse même des taux pour vous permettre de viser de beaux coupons sans mettre votre capital en péril.

D'une durée de 5 ans, ce nouvel emprunt:

- assure le **remboursement à 100%** de votre capital (hors frais) le 6 février 2011 ou en cas de remboursement anticipé. L'émetteur se réserve en effet le droit de procéder au remboursement anticipé de cet emprunt à chaque date de paiement d'intérêts, soit le 6 février de chaque année (voir modalités au verso);
- distribue, chaque année, un coupon à taux variable et donc non garanti, **compris entre un minimum de 0% et un maximum de 5% (brut)**.

### Calcul du coupon annuel

Le montant (brut) de chaque coupon est déterminé 5 jours calendrier avant la mise en paiement. Il se fonde sur l'**évolution au jour le jour du taux Euribor à 12 mois** tout au long de l'année qui précède la date de paiement des intérêts, **par rapport à une fourchette donnée**. Le coupon sera calculé sur base du nombre de jours durant lesquels le taux Euribor à 12 mois sera resté dans la fourchette selon la formule suivante:

$$\frac{5\% \times \text{nombre de jours retenus}}{\text{nombre total de jours calendrier de la période d'intérêts}}$$

La fourchette pour la première année va de 0% à 3%. Pour contrer une éventuelle hausse des taux d'intérêt, le plafond de la fourchette augmente ensuite de 0,5% chaque année pour atteindre 5% en vue du calcul du cinquième et dernier coupon.

**Evolution historique de l'Euribor\* à 12 mois (au 09.12.05) et évolution annuelle du plafond de la fourchette**



\* EURIBOR (Euro Inter Bank Offered Rate): taux pratiqué sur le marché européen par les banques de premier ordre pour rémunérer leurs comptes de dépôt. Des informations quant à l'évolution de ce taux peuvent être obtenues dans toute agence Fortis Banque.

Période d'intérêts	Fourchette (limites incluses)
Année 1	0% - 3,0%
Année 2	0% - 3,5%
Année 3	0% - 4,0%
Année 4	0% - 4,5%
Année 5	0% - 5,0%

Sachant que le taux Euribor à 12 mois tourne actuellement autour de 2,75%, cet emprunt constitue donc un outil très efficace pour exploiter une faiblesse persistante ou une lente remontée des taux à court terme.

Les investisseurs sont invités à lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

## Principales caractéristiques de cette émission

Emetteur	Fortis Luxembourg Finance SA – Luxembourg.
Garant	Fortis Banque SA – Belgique.
Rating de l'émetteur	Moody's: Aa3 / Standard & Poor's: AA-
Montant	Minimum 10 millions EUR et maximum 250 millions EUR.
Titres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valeur nominale: 1.000 EUR.</li> <li>- Titres non livrables physiquement (code ISIN: XS0237404602).</li> <li>- Conservés gratuitement en Compte-titres Fortis Banque<sup>1</sup>.</li> </ul>
Service financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fortis Banque en Belgique.</li> <li>- Fortis Bank (Nederland) aux Pays-Bas.</li> <li>- Fortis Banque Luxembourg (ex BGL) au Luxembourg.</li> </ul>
Intérêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 6 février de chaque année et pour la première fois le 6 février 2007.</li> <li>- Variable et non garanti, le taux brut de chaque coupon annuel est établi sur base de l'évolution journalière du taux Euribor à 12 mois tout au long de l'année (du 6 février au 6 février) qui précède la date de paiement d'intérêts (voir mode de calcul au recto).</li> <li>- Le coupon annuel brut étant compris entre 0 et 5%, le rendement interne brut variera d'un minimum de -1,96% à un maximum de 4,54%.</li> <li>- Le fixing du coupon annuel se fait 5 jours calendrier avant la date de paiement d'intérêts.</li> </ul>
Date d'échéance	<p>6 février 2011.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'émetteur se réserve le droit, mais non l'obligation, de procéder au remboursement anticipé de cet emprunt au pair à chaque échéance annuelle de paiement, à condition de l'avoir notifié par voie de presse au moins 5 jours ouvrables avant cette date.</li> <li>- Par ailleurs, le capital peut également être remboursé anticipativement (au pair + intérêts courus) pour des raisons fiscales selon les conditions décrites dans le Prospectus de Base du 3 novembre 2005. Un tel remboursement devra être notifié dans la presse financière dans un délai de minimum 30 jours et maximum 45 jours.</li> </ul>
Date de paiement / Date d'émission	6 février 2006.
Prix d'émission	102%.
Prix de remboursement	100% à l'échéance finale.
Taxe sur opérations de bourse (TOB)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- A la souscription: nihil.</li> <li>- A la vente: 0,07% (max. 500 EUR par opération).</li> </ul>
Cotation	Les Notes seront cotées sur la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera market maker sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels les Notes pourront y être négociées. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes.
Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
Prospectus A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 35 35.	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 3 novembre 2005 ainsi que les Conditions Définitives (Final Terms), rédigées en anglais et datées du 21 décembre 2005, et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. S'ils l'estiment nécessaire, les investisseurs peuvent en outre consulter au préalable un spécialiste en conseils financiers.

<sup>1</sup> L'ouverture d'un Compte-titres est également gratuite chez Fortis Banque. Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

### Comment souscrire?

La période de souscription court du 24 décembre 2005 au 27 janvier 2006 (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marchés).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02), ainsi qu'aux **guichets de toute agence Fortis Banque**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre **Service Clients au 078/05 05 05**.